

Parents d'élèves du RPI AUCUN/BUN  
7 rue de la Carrerasse  
65400 AUCUN  
Mail : [parentsdelevesaucunbun@gmail.com](mailto:parentsdelevesaucunbun@gmail.com)

Aucun, le 28 mars 2013,

Monsieur le Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale  
Inspection académique des Hautes-Pyrénées  
Rue Georges Magnoac  
65 016 TARBES CEDEX

Objet : Demande d'ouverture d'une troisième classe sur le RPI Aucun - Bun

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale,

Nous avons été informés mardi 19 mars de votre décision de ne pas ouvrir une 3<sup>ème</sup> classe pour le RPI Aucun/Bun. Nous ne pouvons qu'être **choqués** de cette annonce.

Nous ne comprenons toujours pas comment un effectif de 56 (au 27 mars) élèves sur 2 classes, sans compter les 4 enfants de 2 ans qui devraient normalement être intégrés comme la loi d'orientation le préconise (Article 5 du projet de loi, séance du 15 janvier 2013 : « *Dans les classes ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.* ») ne vous a pas interpellé et convaincu du bien-fondé de cette ouverture. Vous sembliez pourtant sensibilisé à notre cause en annonçant précédemment dans la presse la création éventuelle d'un poste.

### **Nos enfants ne sont pas respectés.**

Si l'on reprend les termes du projet de loi (cf. annexe 1), notre configuration est en totale contradiction.

Comment tenir compte des besoins spécifiques des enfants de la maternelle quand ils sont à 30 enfants et, qui plus est, avec des élèves de CP qui nécessitent eux-aussi une attention particulière ? Comment les apprentissages de langage, de lecture peuvent être conduits dans cette classe multi-niveaux et surchargée ? Comment les apprentissages fondamentaux peuvent être menés à bien et approfondis dans une classe de CE1 à CM2 à 26 ? Le Ministre M. Peillon se désole d'un taux d'enfants en difficulté à l'entrée au collège de 25%. Vous ne contribuez pas, dans ces conditions d'enseignement, à faire baisser ce taux.

Voici le constat que nous faisons de notre école :

- L'accueil des enfants de maternelle est dégradé
- L'apprentissage de la lecture est bafoué
- La préparation à l'entrée au collège est compromise
- La prise en charge des enfants en difficulté est impossible du fait du multi-niveau et de l'effectif
- Les conditions de classe sont inhumaines (bruit, temps accordé à chaque enfant, confinement (30 enfants dans 50 m<sup>2</sup>, 6 heures par jour), sécurité)

Par ailleurs, dans votre courrier du 12 mars, la seule proposition que vous nous faites, c'est de rééquilibrer les effectifs avec l'école d'Arras. Nos enfants ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des chiffres ! Tenez-vous compte un instant de leurs amis de classe, des repères qu'ils construisent dans leur école ? Vous rendez-vous compte également de la configuration géographique de notre vallée, à plus de 800 m d'altitude ? Si vous aviez subi l'hiver que l'on vient de subir avec ces énormes quantités de neige, vous comprendriez qu'il est dangereux et même impossible de transporter nos enfants à Arras.

### **Nos élus ne sont pas écoutés.**

Ils vous avaient rencontré le 4 juillet 2012 et vous aviez évoqué l'ouverture éventuelle d'une classe à la rentrée 2012-2013 si les effectifs atteignaient 48-49 élèves. Nous en sommes aujourd'hui à 56 (+4) et vos promesses ont changé ?

Ils avaient mis à disposition une classe, qui est restée vide cette année et qui n'attend plus que ses futurs élèves.

Vous leur demandez de réorganiser le RPI avec Arras, entraînant des coûts budgétaires supplémentaires (en transport notamment) alors que des efforts leur sont déjà demandés quant à l'organisation de la réforme scolaire et la préparation des nouveaux rythmes.

### **Le travail des enseignants est ignoré.**

Les enseignants ont élaboré un projet d'école en tenant compte des besoins de nos enfants, qui ne sont pas forcément ceux d'Arras (cf. annexe 2 : rappel des objectifs du projet d'école).

Par ailleurs nos enfants étudient l'anglais alors que ceux d'Arras étudient l'espagnol. Où y a-t-il continuité dans les apprentissages ?

### **Nous, parents, semblons être ignorés.**

En effet, après notre lettre de février dernier, vous nous avez adressé un courrier daté du 12 mars, envoyé le 20 mars (c'est-à-dire après le CDEN du 18 mars) et reçu le 22, ne nous laissant aucune chance de nous faire entendre et de nous défendre avant ce conseil.

Lors de nos envois précédents, vous n'avez accédé à aucune de nos demandes : de création de classe, de maintien permanent les vendredis de la titulaire remplaçante rattachée à Aucun ce jour-là.

Il nous est donc impossible de répondre favorablement à votre demande de rapprochement. Nous tous, parents d'élèves du RPI sommes décidés à maintenir NOS enfants dans NOTRE école.

Nous sommes tous mobilisés pour obtenir cette création de poste indispensable au bon enseignement de nos enfants. Nous sommes soutenus dans ce combat par voie de presse et par voie de pétition (papier que nous vous ferons parvenir, et internet où après 5 jours de mise en ligne nous obtenons plus de 400 signataires dont vous pouvez lire les commentaires (« inadmissible, impossible, incompréhensible, démentiel, dramatique, suicidaire, enfants victimes, honte, cauchemar... ») sur le site petitionpublique : <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2013N38037> )

Notre demande est légitime au vu des priorités prônées par le gouvernement en faveur de L'Education Nationale et en particulier de l'école primaire.

Nous vous prions donc, Monsieur le Directeur, de bien vouloir réexaminer avec toute l'attention qu'il mérite le cas du RPI BUN AUCUN et de répondre favorablement au souhait des parents d'élèves et des élus locaux en créant un poste supplémentaire pour la rentrée 2013.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Les parents d'élèves du RPI AUCUN/BUN

ANNEXE 1 : EXTRAITS DU PROJET DE LOI

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers\\_joints/texte\\_du\\_projet\\_de\\_loi.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/texte_du_projet_de_loi.pdf)

*Redéfinir les missions de l'école maternelle*

*Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en lui donnant une unité par la création d'un cycle unique (petite section, moyenne section et grande section). Cette redéfinition prendra effet à la rentrée 2014. Il ne s'agit pas de refermer l'école maternelle sur elle-même, mais de lui permettre de préparer progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire.*

*En développant chez chacun la confiance en soi et l'envie d'apprendre, l'école maternelle doit conforter et stimuler le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants et les initier aux différents moyens d'expression. Elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et de l'égalité entre les filles et les garçons. La prévention des difficultés scolaires y est assurée par la stimulation et la structuration du langage oral et l'initiation à la culture écrite.*

*Augmenter l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle*

*La scolarisation précoce d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle est organisée dans des conditions adaptées à ses besoins. C'est en particulier un levier essentiel pour la réussite scolaire des enfants de milieux défavorisés.*

*La scolarisation des moins de trois ans est très inégale selon les territoires, et elle a fortement diminué ces dernières années. La cible prioritaire des élèves défavorisés n'est pas atteinte.*

*Pour faire de l'école maternelle un atout dans la lutte contre la difficulté scolaire, l'accueil des enfants de moins de trois ans sera privilégié dans les secteurs de l'éducation prioritaire, dans les secteurs ruraux isolés et dans les départements et régions d'outre-mer.*

*Des moyens en enseignants seront mobilisés en priorité à cette fin dès la rentrée 2013 et tout au long de la législature.*

*La refondation de l'école doit en priorité permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves. Les objectifs sont d'abord de nature pédagogique :*

***faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les compétences de base en français (lecture, écriture, compréhension et vocabulaire) et les compétences en mathématiques (nombre, calcul et géométrie) en fin de CE1** (suivi de l'indicateur relatif à la proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 du socle commun) et que tous les élèves maîtrisent les instruments fondamentaux de la connaissance en fin d'école élémentaire (suivi de l'indicateur relatif à la proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 du socle commun) ;*

*Cette refondation a pour objet de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit ; un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie ; un lieu sachant transmettre et faire partager les valeurs de la République.*

*Donner la priorité à l'école primaire qui est le moment de la scolarité où se construisent les apprentissages et apparaissent les échecs scolaires*

*Par ailleurs, il est prévu une évolution des pratiques pédagogiques, via notamment, l'objectif du « plus de maîtres que de classes ». 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de renforcer l'encadrement et ainsi d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes, au service d'une amélioration significative des résultats scolaires.*

ANNEXE 2 : PROJET D'ECOLE

Extraits de la **Circulaire no 90-039 du 15 février 1990**

*Le projet d'école concrétise la volonté de placer l'enfant au centre du système éducatif, en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue*

*Le projet d'école reconnaît l'espace d'autonomie indispensable aux acteurs du système éducatif pour adapter leurs actions aux réalités du terrain.*

**LE PROJET D'ÉCOLE REPOSE SUR UNE ANALYSE DES BESOINS**

*L'analyse des besoins comporte les étapes suivantes :*

*Un recueil de données significatives propres à l'école et à son environnement ;*

*Un tri parmi ces données pour retenir les indicateurs spécifiques relevant du champ d'intervention et d'action de l'école ;*

*Une définition des besoins hiérarchisés par ordre d'urgence, ce qui implique une programmation des actions.*

*Le champ possible de l'analyse des données et des besoins est très large :*

*L'environnement de l'école (contexte économique et social) ;*

*Les élèves, leur situation familiale, leur passé scolaire, les résultats (évaluations nationales, académiques et locales) ;*

*L'école elle-même : organisation, fonctionnement, pratiques pédagogiques, activités diverses ;*

*Les rythmes scolaires liés à l'environnement, aux possibilités d'accueil et à l'organisation de l'enseignement.*